

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

12 janvier 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2015 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-01-0001

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0002

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Émile-Olivier Desgens d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-01-0003

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2014 à 20 heures

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2014 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0004

3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 décembre 2014 à 19 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 22 décembre 2014 à 19 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0005

3.3 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 décembre 2014 à 19 heures 30 minutes

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 22 décembre 2014 à 19 heures 30 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2015-01-0006

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault:

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de décembre 2014 au montant de 44 283,68\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de décembre 2014, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	15 338,89\$
Responsable de voirie	25 883,53 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 888,04 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2014 au montant de 57 808,08\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

Voirie :

- Réparation véhicules et déneigement.

Administration :

- Rencontres diverses de voirie dont MTQ pour Côte Gagnon
- Rencontres de suivi problématiques aqueduc Audet
- Travaux de reddition de comptes PIQM Audet (en cours) et TECQ 2010-2013 (finalisé);
- Budget 2015
- Dépôt du GATA auprès du Ministère de la Sécurité Publique suite à l'incendie de la Tourbière Théberge
- Travaux préparatoires à la mise en place de la collecte des matières organiques (CO-ECO, SEMER, MRC, Gaudreau, etc...)
- MOT-DESTIN

Services techniques et urbanisme:

- Localisation des entrées services du réseau Audet (finalisation).
- Travaux réseau Audet (problématique de couleur d'eau)
Échantillonnages pour le laboratoire
- Traitement de données eau potable et eaux usées

Développement

- Suivi avec le maire relativement à l'indice de vitalité
- Participation au Mot destin (publicités)
- Préparation d'une rencontre d'information pour les jardins communautaires qui aura lieu au début février.
- Préparatifs logistiques pour la prochaine rencontre avec les promoteurs du Chemin St-Rémi (rencontre le 12 février 2015 à St-Modeste)
- Mise à jour du bottin des ressources en 2015 (préparatifs).
- Contact avec promoteur pour ajout d'une nouvelle affiche (affiches directionnelles).
- Déménagement des bureaux

Loisirs :

Corporation des Loisirs

- ✓ Réalisation d'un tract publicitaire pour les leçons de hockey et distribution à l'école pour les leçons de hockey et les cours de patinages;
- ✓ Mise à jour annuelle pour le REQ;
- ✓ Préparation d'une réunion;
- ✓ Recherche d'une animatrice pour la semaine de relâche;

Tournoi de hockey

- ✓ Préparation et ébauche de l'affiche;
- ✓ Envois des demandes de commandites;
- ✓ Production des billets;

Autres

- ✓ Mot-destin de décembre;
- ✓ Intermédiaire entre les responsables des activités – les responsables de la patinoire et la municipalité (suivi des inscriptions, besoins en matériel et heures d'ouverture);
- ✓ Achat de matériel pour l'OTJ (tubes de glisse et bâtons de hockey);
- ✓ Réunion avec la table intermunicipale;
- ✓ Analyse de préparation pour le projet des coffres à bouger municipaux;
- ✓ Envois des demandes d'Emploi Été Canada;
- ✓ Rencontre avec Louis-Marie Bastille concernant l'entente du terrain de jeux (et production d'une proposition);

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2015-01-0007

7.1 Indexation des salaires de certains employés, et des contrats de service indexés

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-12-0270**, le conseil municipal adoptait le « guide de l'employé » lequel intègre entre autres les politiques salariales et grilles salariales en vigueur pour le personnel municipal, mais aussi les conditions d'indexation des salaires pour les employés ayant atteint le dernier échelon de leur échelle salariale;

ATTENDU que par sa résolution N° **2014-12-0276**, le conseil municipal acceptait l'offre de service du Camp Richelieu Vive La Joie, ledit contrat de services faisant l'objet d'une clause d'indexation, la première indexation n'ayant lieu qu'au 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU que par sa résolution N° **2011-09-0197**, le conseil municipal acceptait l'offre de service de Madame Julie Rioux relativement à l'entretien ménager du Centre Récréatif Guillaume Bastille, ledit contrat de service faisant l'objet d'une clause d'indexation;

ATTENDU que par sa résolution N° **2012-05-0112**, le conseil municipal acceptait l'offre de services de Madame Julie Rioux

relativement à l'entretien ménager des bâtiments municipaux, ledit contrat de service faisant l'objet d'une clause d'indexation;

ATTENDU que l'indice de référence utilisé pour l'indexation des salaires des employés et contrats de service susmentionnés est l'IPC (Indice des Prix à la Consommation), indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec,

ATTENDU que le dernier indice publié en date est celui du mois de novembre 2014 pour 1,6%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- **Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- **Que** ce conseil approuve l'IPC de 1,6%, indice d'ensemble, taux de variation des indices moyens mensuels au mois de novembre 2014, tel que déterminé par Statistique Canada pour le Québec, qui sera pris en considération pour l'ajustement des contrats de service et des salaires de certains employés tels que mentionnés en préambule, et rétroactivement au 1^{er} janvier 2015;
- **Que** les titulaires des contrats de service mentionnés soient informés par copie de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0008

7.2 Cotisation annuelle ADMQ et congrès annuel de l'ADMQ des 17, 18 et 19 juin 2015

ATTENDU qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'ADMQ pour le directeur général et secrétaire trésorier;

ATTENDU que le prochain congrès annuel de l'ADMQ aura lieu à Québec les 17, 18, et 19 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Simon Pelletier, de payer la cotisation annuelle 2015 à l'ADMQ pour monsieur Alain Vila au montant de 742,75 \$ toutes taxes incluses, et d'assumer les frais de participation au congrès annuel 2015 de l'ADMQ les 17, 18, et 19 juin prochains à Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0009

7.3 Cotisation annuelle COMBEQ

ATTENDU que la municipalité estime qu'en qualité d'inspecteur en bâtiment et environnement, il est nécessaire que Monsieur Daniel Martel bénéficie des services de soutien, de formation et d'assistance inhérents à son poste;

ATTENDU que la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec répond aux besoins des professionnels en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, de payer la cotisation annuelle 2015 à la COMBEQ pour monsieur Daniel Martel au montant de 373,67 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0010

7.4 Indexation du traitement des élus

ATTENDU l'article 8 du règlement numéro 345, relatif au traitement des élus municipaux prévoyant que la rémunération de base et la rémunération additionnelle seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur dudit règlement;

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus détermine le pourcentage d'indexation à prendre en compte par voie de décret;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2015, le décret paru à la Gazette officielle en date du 3 janvier 2015 établit que le pourcentage d'indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada entre décembre 2012 et décembre 2013, soit 1,2 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Émile-Olivier Desgens:

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que ce conseil approuve l'indexation de la rémunération de base et la rémunération additionnelle des élus de la municipalité au taux de 1,2 % rétroactivement au 1^{er} janvier 2015;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0011

7.5 Demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU que les membres du conseil municipal désirent terminer l'asphaltage de certaines routes non encore asphaltées sur le territoire, ou refaire l'asphalte de certaines routes ainsi que réaliser des travaux de protection de routes et de remplacement de ponceaux;

ATTENDU que les rues concernées sont le Chemin de la Seigneurie et/ou la Rue Estelle et/ou Rang 2 et/ou Rang 3;

ATTENDU que ces projets coûteraient environ 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

- de demander une aide financière à même son budget discrétionnaire au député Ministre de Rivière-du-Loup – Témiscouata, monsieur Jean D'amour, afin de réaliser les travaux mentionnés en préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0012

7.6 Demande de commandite du feuillet paroissial – Fabrique de Saint-Modeste

ATTENDU que le Conseil de la Fabrique de Saint-Modeste sollicite à nouveau cette année, notre participation financière pour l'achat d'une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à la Mer, secteur Saint-Modeste;

ATTENDU que ce feuillet offre à la population de Saint-Modeste un aperçu de la vie de notre communauté chrétienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier :

◆ d'acheter une annonce publicitaire dans le feuillet paroissial de la Terre à La Mer, secteur Saint-Modeste, pour un montant total de 160 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-01-0013

7.7 Demande d'avis – Révision périodique aux fins de l'exemption de taxes foncières – Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup inc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'avis de la part de la Commission Municipale du Québec aux fins de révision périodique de la reconnaissance d'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée au 28, Route de la Station par le Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup inc.;

ATTENDU QUE le Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup bénéficie de cette exemption de taxes foncières depuis maintenant 10 ans et qu'il souhaite continuer à bénéficier de cette mesure prévue à l'article 204 de la Loi sur la Fiscalité Municipale;

ATTENDU QUE le Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup est un organisme à but non lucratif qui offre des services et activités reliées à la chasse, et la pêche auprès d'une clientèle de tous âges, ainsi que des activités de ski de fond durant l'hiver par le biais du Club de Ski de fond La Foulée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE la municipalité de Saint-Modeste appuie le Club Chasse et Pêche Rivière-du-Loup inc. dans sa demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0014

7.8 Appui à la Corporation du Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata

ATTENDU QUE le pacte fiscal signé le 5 novembre 2014 par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de L'Estuaire, mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5358 kms;

ATTENDU QUE le gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata, ce sont 112 650 \$ de coupures sur le budget d'entretien de la portion Nord du Petit-Témis et de la Route de l'Estuaire;

ATTENDU QUE cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quote-parts;

ATTENDU QUE l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata ne détient aucun titre de propriété sur la piste cyclable;

ATTENDU QU'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;

ATTENDU QUE cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et sur l'exercice physique;

ATTENDU QU'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2,4 millions de dollars;

ATTENDU QUE toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;

ATTENDU QUE la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;

ATTENDU QUE le gouvernement avait demandé aux gestionnaires de pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'elles ont accepté le programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement doit absolument revoir sa position;

ATTENDU QUE le budget annoncé de 50 millions de dollars pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien de celles déjà existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgensappuyé par Margot Perreault que la Municipalité de Saint-Modeste demande au gouvernement du Québec :

- de revoir ses attributions de fonds pour l'entretien des pistes cyclables,
- de maintenir le programme d'entretien de la Route Verte
- de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernées;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0015

7.9 Commande d'abat-poussière – Été 2015

ATTENDU qu'il convient de passer commande de nos abat-poussières pour la saison d'été 2015;

ATTENDU l'offre reçue de la part de l'entreprise SEBCI pour une commande de 10 000 litres de chlorure de magnésium liquide au coût unitaire de 0.3190 \$ le litre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond d'octroyer le contrat de la fourniture et épandage de chlorure de magnésium liquide 30% à l'entreprise « *SEBCI inc.* » pour 10 000 litres au coût unitaire de 0.3190 \$, dont 9000 litres à épandre et 1000 litres de remplissage de notre réservoir;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0016

7.11 Demande de renouvellement de droit de passage – Club de motoneiges Les déserteurs inc.

ATTENDU que par lettre du 27 octobre 2014, le Club de Motoneiges Les Déserteurs inc. sollicite l'autorisation de renouveler les droits de passage pour les motoneigistes pour les chemins de l'Aulnière et Route Poitras pour la saison d'hiver 2014-2015;

ATTENDU que la dernière autorisation délivrée par voie de résolution municipale date de l'année 2011 par résolution N° 2011-11-0251;

ATTENDU que ladite résolution N° 2011-11-0251 accepte le renouvellement du droit de passage à la condition expresse qu'il y ait une entente de partage de sentier avec le Club VTT l'Est Quad;

ATTENDU que le Club de Motoneiges Les Déserteurs inc. nous confirme dans sa demande du 27 octobre 2014 que l'entente entre leur club et le Club VTT l'Est-Quad est toujours en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

- D'accepter pour la saison hivernale 2014-2015, le

renouvellement du droit de passage du Club de Motoneiges Les Déserteurs inc. sur le Chemin de l'Aulnière et la Route Poitras conditionnellement au maintien d'une entente de partage avec le Club VTT l'Est Quad;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0017 **7.12 Nomination des inspecteurs en bâtiment et en environnement**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Modeste est membre de l'entente intermunicipale en matière d'inspection qui est présentement en vigueur;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup est mandataire de l'entente intermunicipale en matière d'inspection intervenue entre les parties;

ATTENDU que le conseil d'une municipalité peut désigner dans ses règlements, un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des permis et certificats, tel que le stipule le paragraphe 7 de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil d'une municipalité peut désigner un fonctionnaire municipal responsable de la délivrance des avis d'infraction, tel que le stipule l'article 147 du Code de procédure pénale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier et résolu :

QUE ce conseil nomme aux postes d'inspecteurs en bâtiment et en environnement pour les tâches stipulées dans l'entente intermunicipale en matière d'inspection, les personnes que la mandataire a désignées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0018 **7.13 Régularisation écritures comptables PIQM Audet (N°555282) et TECQ 2010-2013**

ATTENDU que les opérations de reddition de comptes de la TECQ 2010-2013 et du PIQM Audet (555282) sont en cours et qu'il convient d'équilibrer les budgets desdits programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault et résolu :

QUE ce conseil approuve les écritures comptables d'équilibrage des programmes tels que décrits ci-après :

- Pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur Audet par le biais du programme PIQM sous volet 1.4 portant le N° de dossier 555282 :
 - o Un montant de dépenses de 8 098,02 \$ est transféré du projet PIQM vers la TECQ 2010-2013, ce montant correspondant à une portion des honoraires de la firme d'ingénieur SNC Lavalin imputables aux achats et travaux réalisés par la TECQ 2010-2013 relativement à la mise aux normes de l'aqueduc Audet;

- Pour le programme de la TECQ 2010-2013 et suite au transfert de poste budgétaire susmentionné, il appert un déficit de financement de 2 810,23 \$ lequel sera financé par le biais de l'excédent accumulé non affecté de l'exercice financier 2014;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2015-01-0019 **8.1 Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles organiques**

M. Lucien Gendron, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil de la municipalité, il sera soumis pour adoption un règlement relatif à la gestion des matières résiduelles organiques.

2015-01-0020 **8.2 Avis de motion – Règlement N° 360 concernant les limites de vitesse sur une portion de la route de la Station**

M. Simon Pelletier, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le règlement N° 360 concernant les limites de vitesse sur une portion de la route de la Station;

2015-01-0021 **8.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement N° 140 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire de la Municipalité de Saint-Modeste**

M. Jean-Guy Raymond, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement N° 140 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire de la Municipalité de Saint-Modeste;

2015-01-0022 **8.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement N° 142 afin de modifier la carte du plan de zonage de la Municipalité de Saint-Modeste**

M. Yannick Bélanger, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement N° 142 afin de modifier la carte du plan de zonage de la Municipalité de Saint-Modeste;

2015-01-0023 **8.5 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement N° 365 afin de modifier à l'article 8 la tarification du terrain de jeux de la Municipalité de Saint-Modeste**

M. Émile-Olivier Desgens, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement N° 365 relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales afin d'en modifier l'article 8 portant sur la tarification du terrain de jeux;

8.6 Règlement N°369 créant une réserve financière pour immobilisations communautaires et de loisirs.

ATTENDU QUE, selon l'article 1094.1 du code municipal, toute municipalité locale peut créer, par règlement, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se doter de nouveaux bâtiments et équipements servant à l'ensemble communauté et aux services des loisirs;

ATTENDU QUE le règlement N°366 portant sur le même objet a déjà fait l'objet d'une adoption à la séance régulière du conseil du 3 novembre 2014, mais que la tenue de registre n'a pu avoir lieu dans les 45 jours suivants cette adoption et que par voie de conséquence, le règlement N°366 n'entrera donc jamais en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire de ce conseil du 22 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Simon Pelletier et adopté à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Modeste adopte le règlement numéro 369 et qu'il soit ordonné et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement municipal en fait partie intégrante.

Article 2 TITRE

Le présent règlement porte le numéro 369 et le titre de «**Règlement créant une réserve financière pour immobilisations communautaires et de loisirs**».

Article 3 OBJET

Le conseil est autorisé par le présent règlement à procéder à la création d'une réserve financière visant le financement des dépenses en immobilisations des bâtiments, des équipements communautaires et de loisirs y incluant les études, les travaux connexes et accessoires, les frais contingents et d'administration, lorsque requis.

Article 4 TERRITOIRE VISÉ

La présente réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Article 5 DURÉE D'EXISTENCE

La durée d'existence de la réserve financière est fixée pour une durée illimitée, compte tenu de sa nature.

Article 6 MONTANT PROJETÉ

Le conseil décrète par le présent règlement que le montant projeté de cette réserve est de 250 000 \$, incluant les intérêts générés par les sommes versées à sa dotation.

Le conseil est autorisé, lorsqu'il effectue le paiement de dépenses prévues au présent règlement, à continuer de doter cette réserve pour atteindre le montant prévu au premier paragraphe.

Article 7 DOTATION DE DÉPART

Le conseil dote cette réserve financière d'un montant de départ de 20 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté des exercices antérieurs.

Article 8 MODE DE FINANCEMENT

La somme affectée annuellement à la constitution de cette réserve financière provient des surplus accumulés non affectés ainsi que de toute autre somme que le Conseil voudra, de temps en temps, affecter à cette réserve par voie de résolution;

Les revenus d'intérêts générés par ladite réserve financière font partie intégrante de celle-ci;

Les sommes affectées à la réserve financière créée en vertu du présent règlement doivent être placées conformément à l'article 203 du *Code municipal du Québec*.

Article 9 DISPOSITION DE L'EXCÉDENT

À la fin de son existence, tout excédent, le cas échéant, est affecté à l'excédent accumulé non affecté.

Article 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-0025

8.7 Règlement N°367 modifiant le règlement N°346 concernant la prévention incendie.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le 8 avril 2013 le règlement N° 346 concernant la prévention incendie et que celui-ci est entré en vigueur le 9 avril 2013;

ATTENDU que le conseil municipal prévoit modifier les règles relatives aux feux de branchages durant la période hivernale;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 1^{er} décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement N°367 est adopté selon ce qui suit:

ARTICLE 1

L'article 60 du règlement N°346 est abrogé pour se lire désormais comme suit :

Article 60 : Interdiction

Il est interdit à toute personne d'allumer, de laisser allumer ou autrement permettre que soit allumé tout feu ayant pour but de détruire des matières résiduelles, à l'exception des feuilles mortes, de branchage, d'arbres, d'arbustes, de troncs d'arbre, d'abattis et autre accumulation de bois non transformé, et d'être titulaire d'un permis de feu en plein air (aussi appelé « permis de brûlage ») à cet effet.

Nonobstant l'alinéa précédent, un permis de brûlage n'est pas requis pour un feu à ciel ouvert réalisé entre la période du 1er décembre au 31 mars de l'année inclusivement, sauf si le sol n'est pas recouvert de neige, auquel cas un permis de brûlage demeure nécessaire.

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Pas d'affaires nouvelles

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2015-01-0026

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens de lever la session à 21 heures 10 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire